

Règlement du « Jeu-Concours Sail Lanka Charter »

(Décembre 2015)

Article 1 : Date de déroulement du jeu concours.

La société **Sail Lanka Charter** de droit sri lankais incorporée le 01/01/2014 dans la République Socialiste du Sri Lanka et enregistrée sous la Section 17 (2) loi n°4 de 1978 du Board of Investment du Sri Lanka le 02/01/2014 sous le numéro 4694/02/01/2014, organise du 5 au 13 décembre 2015 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Jeu-concours Sail Lanka Charter".

Article 2 : Principe du jeu.

La participation au jeu est gratuite et ouverte à toute personne physique majeure. Les membres de la société organisatrice ainsi que leur famille ne peuvent pas participer au jeu. Chaque participant jouera à raison d'une seule participation en déposant un seul bulletin participatif nominatif. Le jeu concours Sail Lanka Charter est ouvert aux 1000 premiers participants.

Article 3 : Participation au jeu concours.

Le jeu est présenté sur le site internet de Sail Lanka Charter (<http://www.sail-lanka-charter.com>) sur la page Facebook de Sail Lanka Charter (<https://www.facebook.com/saillankacharter/?fref=ts>) et sur la page Facebook de ses partenaires de jeux Sri Lankan Airlines et Connaissance de Ceylan et sur le stand de Sail Lanka Charter au salon nautique de Paris, Hall 1, stand B17, qui se tiendra du 5 au 13 décembre 2015 Porte de Versailles à Paris,

Article 4 : Conditions participative.

Pour jouer, le participant doit se rendre sur le stand de Sail Lanka Charter au salon nautique de Paris, Hall 1, stand B17, qui se tiendra du 5 au 13 décembre 2015 Porte de Versailles à Paris. Les horaires pour participer au « jeu-concours de Sail Lanka Charter » sont les suivants : de 10h à 19h du 5 au 13 décembre 2015 et de 10H à 21h le 4 et le 11 décembre 2015.

Le participant devra remplir un bulletin de participation en remplissant les champs obligatoires « nom », « prénom », « adresse électronique complète », « adresse postale » et « numéros de téléphone fixe et mobile ».

Pour valider sa participation au jeu concours, le participant déposera son bulletin de participation dans une urne prévue pour recevoir les bulletins de participation au « Jeu concours Sail Lanka Charter ».

Les coordonnées incomplètes, illisibles, erronées, falsifiées ou comportant de fausses indications seront considérées comme nulles et entraîneront l'élimination du participant.

Article 5 : Lot mis en jeu

Le « jeu-concours de Sail Lanka Charter » est doté un seul lot comprenant :

Deux billets d'avion aller-retour Paris-Colombo en classe « économique » offerts par la compagnie d'aviation Sri Lankan Airlines aux conditions d'émission suivantes :

CONDITIONS D'EMISSION

- 1) Ces billets ne comprennent aucune prestation terrestre ni services autres que le transport aérien sur SriLankan Airlines.
- 2) Ces billets ne sont ni cessibles ni remboursables et leur vente est interdite.
- 3) Ces billets donnent accès à une réservation en classe Economie (classe T), sur les lignes de SriLankan Airlines.
- 4) Ces billets sont valables pour un voyage effectué entre le 30 mai et le 30 juin 2016 et entre le 1^{er} et le 30 septembre 2016.
- 5) L'original des conditions d'émission sera exigé avant de procéder à l'émission de ces billets et le nom des gagnants doit être confirmé par les organisateurs de l'évènement.
- 6) La réservation et l'émission de ces billets doit être convenue et organisée avec la Compagnie SriLankan Airlines – téléphone 01 42 97 95 71 – courriel eva.plank@srilankan.com, au plus tôt deux mois avant la date de départ et au plus tard deux semaines avant la date de départ.
- 7) Toutes les taxes, redevances et surcharges applicables devront être réglées par le bénéficiaire de ces billets.

Une croisière de 6 nuits/7 jours en cabine double offerte par la société Sail Lanka Charter pour deux personnes sur la côte est du Sri Lanka, valable entre le 1^{er} et le 30 juin 2016 et entre le 1^{er} et le 30 septembre 2016.

Les transferts en voiture/van avec chauffeur et 7 nuits d'hôtel en chambre double avec petit déjeuner à l'intérieur du pays sont offerts par la société Connaissance de Ceylan et sont valable entre le 1^{er} et le 30 juin 2016 et entre le 1^{er} et le 30 septembre 2016 comme suit :

- 2 nuits au Aliya Resorts à Sigiriya
- 2 nuits au Mountbatten Bungalow à Kandy
- 2 nights au Glenfall Reach hotel à Nuwara Eliya
- 1 night Paradise Beach hotel à Negombo

Le lot attribué ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du gagnant. Le lot attribué est incessible, intransmissible et ne peut être vendu. Il ne pourra faire l'objet de la part de la société organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire.

La valeur commerciale de ce lot est estimée à 5 400 Euros.

Article 6 : Tirage au sort.

Le 13 décembre 2015, le gagnant sera celui dont le bulletin participatif aura été tiré au sort par un représentant de Sail Lanka Charter ou par une personne désignée par Sail Lanka Charter le dimanche 13 décembre 2015 à 16H sur le stand de Sail Lanka Charter, Hall 1, stand B17 au salon nautique de Paris, Porte de Versailles.

Article 7 : Remise du lot.

Une fois le tirage au sort effectué, le gagnant sera avisé 7 jours ouvrables après la date du tirage au sort par courrier électronique ou par téléphone aux coordonnées qu'il aura indiqué sur le bulletin de participation.

Le gagnant recevra son lot dans un délai d'environ 4 semaines après la désignation du gagnant à leur adresse électronique et/ou postale indiquée sur le bulletin de participation.

Le lot ne peut en aucun cas être échangé à la demande des gagnants par un autre lot, ni contre leur valeur en espèce. Le lot est attribué nominativement et ne peut être remis à des tiers.

Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse postale et/ou électronique du gagnant s'avérerait erronée(s), Sail Lanka Charter ne pourra être tenu responsable.

Sail Lanka Charter ne saurait être tenu responsable du retard, des pertes ou avaries résultant des services postaux et de gestion, ou en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

Article 8: Modification des conditions de déroulement du jeu concours.

Sail Lanka Charter se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page de publication de l'opération, et donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'huissier de justice cité à l'article 11 ci-dessous et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

Article 9 : Communication.

Toutes les personnes ayant participé au jeu et en particulier le gagnant, acceptent du seul fait de leur participation au jeu, que l'organisateur utilise son nom, prénom, adresse postale et internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans pouvoir exiger une quelconque rémunération ou contrepartie.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu-Concours, à l'interprétation et l'application du présent règlement ainsi qu'au nom du gagnant.

Article 10 : Litiges.

L'organisateur pourra annuler tout ou une partie du Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu-Concours ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et /ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 11 : Règlement du jeu concours.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction compétente.

Le présent jeu est soumis à la loi française.

Le règlement du présent concours est déposé au sein de La SCP DARRICAU-PECASTAING, huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique « jeux concours » puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

Le règlement complet est également disponible sur le site du jeu concours et accessible via cette URL : <http://www.sail-lanka-charter.com>.

Une copie du présent règlement sera également adressée gratuitement par courrier postal à toute personne, sur simple demande écrite de sa part mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), adressée jusqu'au 7 décembre 2015 à minuit (cachet de la poste faisant foi), à la société Sail Lanka Charter à l'adresse 11 Passage Sous-Bois, 78400 Chatou, France.

Les frais d'affranchissement liés à la demande de règlement seront remboursés, dans la limite du tarif national en vigueur (base 20 g), sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de règlement. Une seule demande de copie de règlement sera remboursée par foyer (même nom, même adresse postale).

EXTRAITS DU REGLEMENT:

Jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 5 au 13 décembre 2015 intitulé « Jeu-concours Sail Lanka Charter ». A gagner :

- 6 nuits de croisière sur la côte, offerte par SaiL Lanka Charter.
- 7 nuits dans des hôtels de luxe avec chambre et petit déjeuner, offerte par l'agence de voyage Connaissances de Ceylan
- 2 billets d'avion classe économique Paris-Colombo, offerts par Sri Lankan Airlines

Ce lot est valide entre le 1^{er} et le 30 juin 2016 ou entre le 1^{er} et le 30 septembre 2016.

La valeur commerciale de ce lot est estimée à 5 400 Euros.

Le règlement du présent jeu concours est déposé au sein de la SCP DARRICAU-PECASTAING, 4 place Constantin Pecqueur, 75018 Paris.

Règlement disponible sur <http://www.sail-lanka-charter.com>. Il est adressé à titre gratuit, par courrier, à toute personne qui en fait la demande avant le 7 décembre 2015 à la société Sail Lanka Charter à l'adresse : 11 Passage Sous-Bois, 78400 Chatou.